

Permis de construire

- | | |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve | <input type="checkbox"/> Utilisation de la voie publique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réparation/Modification | <input type="checkbox"/> Abattage/Plantation d'arbres |
| <input type="checkbox"/> Démolition | <input type="checkbox"/> Aménagement de terrain |
| <input type="checkbox"/> Enseigne/Abri/Auvent | |

Date d'émission 2012-09-21	Date d'expiration 2013-09-21	N° de permis 20121-09014
N° de demande 20120104- 029	Coût total des travaux \$ 35 000 000.00	N° d'inspecteur 224
Arrondissement 04	N° de matricule 4590 73 6160 000 0000 001 8	N° du dossier Gi 20120921- 403
Centre de service 4	Champ d'application Provincial	Groupe Groupe 1

Localisation des travaux

7245
Paul-Comtois, Avenue
G1H 5V5

Nom et adresse du propriétaire de l'immeuble

Tremblay Groupe-conseil
650, rue Graham-Bell, bureau 101
Québec (Québec)
G1N 4H5

Nom et adresse du requérant ou de la requérante

Tremblay Groupe-conseil
650, rue Graham-Bell, bureau 101
Québec (Québec)
G1N 4H5

Le requérant ou la requérante a obtenu l'autorisation d'effectuer les travaux suivants, conformément aux règlements en vigueur dans la Ville de Québec :

Agrandissement d'un bâtiment principal

Agrandissement et transformation du bâtiment principal en habitation multifamiliale de 174 condos. Murs en brique et toit plat. Une partie de la façade de l'église sera conservée.

Notes :

- Voir à respecter les plans scellés par l'architecte Gilles Tremblay en date du 16 août 2012 incluant l'étude de Code.
- Voir plans des fils enfouis préparé la la firme SMC en date du 16 août 2012.
- Les plans d'aménagement et les calculs de rétention préparés par l'ingénieur Arthur Dubé en date du 16 août 2012 font partie intégrante du présent permis.
- La porte principale donnera sur l'avenue Paul-Comtois. L'adresse du bâtiment principal "7180, boul. Cloutier" deviendra "7245, avenue Paul-Comtois".
- La plantation de 13 arbres est requise.

→ Plans en rouleau

Division de la gestion du territoire

par:

Blavoie
Personne autorisée

N.B.: Ce permis doit demeurer affiché sur l'emplacement des travaux pendant toute leur durée.

Inspecteur